



CSLE – 317M
C. G. – LOI ÉLECTORALE

MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SANT-PIERRE

**DANS LE CADRE DE LA
COMMISSION SPÉCIALE SUR LA LOI ÉLECTORALE**

Février 2006

Alors, bon après-midi, je me présente, Pierre Cormier, maire de Havre-Saint-Pierre depuis le 6 novembre dernier. Je suis accompagné ici, de monsieur Danys Jomphe, directeur général par intérim de la Municipalité. Je remercie les membres de la Commission spéciale sur la Loi électorale de donner à la Municipalité de Havre-Saint-Pierre l'opportunité de s'exprimer sur l'avant-projet de loi.

Pour vous situer, Havre-Saint-Pierre est une municipalité de 3 700 habitants située à 225 kilomètres à «l'est» de Sept-Iles. Faisant partie de la MRC de Minganie, Havre-Saint-Pierre constitue le chef-lieu de cette Municipalité Régionale de Comté.

D'entrée de jeu, je serais porté à dire que Havre-Saint-Pierre, comme bien des municipalités du Québec, fait partie d'une région où il n'y a pas si longtemps qu'on qualifiait de «région ressource». L'économie y est basée sur la matière première, dans notre cas une mine d'ilmenite située à 43 kilomètres au nord-est de Havre-Saint-Pierre. Ici, vous savez, nos prétentions s'expriment toujours en terme de distances, de kilomètres, je vous en donnerai un exemple un peu plus loin au cours de cette courte présentation. Les autres activités économiques qui nous caractérisent sont les pêches, le tourisme et le secteur tertiaire, puisque comme je le disais tout à l'heure, Havre-Saint-Pierre est la plaque-tournante de la MRC. La Côte-Nord est une belle région, mais

très vaste! C'est d'ailleurs pourquoi, on y retrouve sur le plan provincial deux circonscriptions électorales, soit celle de René-Lévesque à l'ouest et celle de Duplessis à l'est.

La Côte-Nord, c'est aussi l'un des «garde-manger» du Québec : ressources forestières, minières, hydro-électriques, pêcheries, etc. D'ailleurs récemment, le forum de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, faisait consensus sur l'importance d'une part, de s'appropriier et d'occuper le territoire, mais de mettre en œuvre des outils, des leviers pour justement pouvoir bénéficier des retombées de ce «garde-manger», d'autre part. Notamment, en matière forestière.

La circonscription électorale de Duplessis, c'est plus de 200 000 kilomètres carrés de superficie répartis entre trois MRC, incluant la Municipalité de la Basse Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent. Je fais abstraction ici des communautés innues, avec lesquelles toutefois nous entretenons de bonnes relations. Juste une petite comparaison, le Saguenay - Lac Saint-Jean fait aux alentours de plus ou moins 100 000 kilomètres carrés regroupant cinq MRC. Vous comprendrez bien que la députée de Duplessis a un immense territoire à parcourir comparativement à plusieurs circonscriptions électorales du Québec. Dans Duplessis, madame Richard n'a déjà pas une accessibilité facile à son électorat et vice-versa.

Pour pouvoir occuper de façon dynamique le territoire, se donner les leviers économiques voulus et faire d'une région comme la nôtre une région prospère, il est incontournable que sur le plan géographique, il ne faut pas que la circonscription prenne des proportions «extraordinaires». Puis, sur le plan démocratique, il nous apparaît bien clair que les acteurs économiques, dont bien sûr les élus municipaux, puissent avoir un accès facile et de façon régulière à son représentant ou à sa représentante à l'Assemblée nationale. Ainsi l'avant-projet de loi tel que présenté, nous laisse croire justement au contraire de ce que je viens de vous exprimer, soit une perte de circonscriptions dans les régions, particulièrement sur la Côte-Nord. Avec les distances et les disparités régionales que nous connaissons présentement, nous ne pouvons accepter un découpage qui ferait en sorte qu'on se retrouve en Côte-Nord qu'avec une seule circonscription électorale.

Je crois que le mode de scrutin doit demeurer un exercice simple au vote. Actuellement, les députés de l'Assemblée nationale sont élus en toute légitimité et d'une circonscription à une autre, ils travaillent en collaboration avec leur milieu respectif, dont les élus municipaux. Cette façon de faire m'apparaît non seulement démocratique, mais elle permet à un maire d'une municipalité locale d'avoir un accès, il me semble, plus facile à l'institution qui assure la représentativité de tout un peuple,

tant à une région urbaine qu'à une région rurale d'avoir une proximité certaine à son représentant à l'Assemblée nationale.

Je n'ai rien contre le fait que notre institution démocratique, soit celle de la représentation des idées, même si ici la question me paraît paradoxale. En effet, région éloignée, immense superficie, population parsemée çà et là comparativement aux centres urbains. Donc, pour nous la question de la territorialité revêt une importance fondamentale pour nous assurer une véritable représentativité à Québec. Je ne suis qu'un simple élu municipal, et par ailleurs, nouvellement élu, mais je considère que de favoriser un concept où les régions électorales deviennent plurinominales incitent à une gouvernance minoritaire ou de coalition. Cette façon de faire, il me semble, m'éloigne d'une relation privilégiée avec mon représentant élu au suffrage universel et des véritables enjeux qui quotidiennement sont le bien-être de ma collectivité, des gens que je représente dans une région avec des spécificités réelles et des besoins criants.

Vous savez, sur la Côte-Nord, puis en particulier dans Duplessis, les besoins sont bien différents si vous êtes à Sept-Îles, à Havre-Saint-Pierre ou dans un petit village de la Basse Côte-Nord. Juste un anecdote, pour ceux et celles qui se rappellent la Conférence socio-économique de 1988. Pendant que Sept-Îles se payait une salle de

spectacle, Havre-Saint-Pierre avait l'obligation de se payer un réseau adéquat en alimentation en eau potable, imaginez les besoins des autres petites municipalités, dont une partie n'est pas encore reliée au reste du réseau routier québécois. Ici, les enjeux sont terre-à-terre, ce qui nous préoccupe c'est une réelle représentativité et que nos revendications ne se perdent pas dans un redécoupage électoral qui minerait nos efforts d'une façon telle que notre écoute ou notre possibilité d'écoute à l'institution démocratique qui nous représente par le député soit altérée! Enfin, à titre de porte-parole de la Municipalité de Havre Saint Pierre, je considère que nos élus provinciaux aient décidé de porter une réflexion sur un mode scrutin dont l'objet est de corriger les lacunes existantes et les iniquités de façon à donner confiance à l'électeur envers l'institution démocratique qu'est l'Assemblée nationale du Québec est tout à votre honneur. Toutefois, je souhaite ardemment que les membres de la commission considèrent la représentativité régionale dans le cadre des changements proposés dans l'avant -projet sur la loi électorale.

Merci!

